

J'ai été heureux de remarquer que, dans un discours prononcé dans le sud de l'Ontario récemment, le ministre de l'Agriculture a soulevé cette question, lui aussi, quand il a dit que le Canada allait faire tout son possible pour regagner ses marchés au Royaume-Uni. C'était la première fois qu'on reconnaissait que nous avions perdu de façon assez sensible nos débouchés au Royaume-Uni. Il nous faut des débouchés stables pour nos produits agricoles et le Royaume-Uni a toujours été un débouché plus stable que notre voisin du Sud. Nos cultivateurs s'inquiètent beaucoup, quand ils voient d'année en année s'accroître le déséquilibre de nos échanges avec notre voisin du Sud.

Une autre solution qu'on a proposée de temps à autre pour aider le producteur agricole, en particulier celui des Prairies, à traverser avec succès la période de transition de notre économie a été la parité des prix. De fait, je crois savoir qu'un des refrains préférés des organisations agricoles dans les Prairies depuis ces derniers mois est une parodie de la chanson populaire bien connue, "Foi, espérance et charité". Nos agriculteurs chantent, "Foi, espérance et parité, voilà le secret du succès." La parité, cela va de soi, tend essentiellement à placer le cultivateur dans une situation lui permettant de connaître un niveau raisonnable de prospérité en proportion du niveau extrêmement élevé de prospérité que connaissent certains autres secteurs économiques au Canada, ce qui exige, à la vérité, un programme de soutien des prix beaucoup plus strict que celui que nous avons eu jusqu'ici.

Actuellement, le blé du nord n° 1 obtient le prix initial de \$1.40 le boisseau mais une petite portion seulement de la récolte de blé à certaines années est classée dans la catégorie du blé du nord n° 1, ce qui veut dire qu'en moyenne le prix initial devrait être considérablement plus bas que \$1.40 le boisseau. Pour que le producteur de blé des Prairies,—c'est notre principal producteur agricole,—puisse jouir d'une part raisonnable du revenu agricole, il faut que ses produits lui rapportent en regard des prix mondiaux correspondants bien davantage que ce que lui rapporte un paiement initial de \$1.40. Nous avons, par exemple, ici, une petite brochure publiée par la *United Grain Growers Limited* et qui donne les chiffres les plus récents en ce qui concerne les prix du blé dans d'autres pays:

Le commerce international du blé...

Dit la publication...

...ne s'est pas développé en proportion de l'accroissement de la population dans les pays consommateurs de cette denrée. Presque tous ceux-ci ont stimulé la production domestique du blé en garantissant des prix élevés à leurs propres cultivateurs. Voici l'équivalent de leurs prix récents

en dollars américains: Algérie, \$2.64; Argentine, \$2.72; Autriche, \$2.63; Belgique, \$2.56; Chili, \$4.50; Egypte, \$2.18; Finlande, \$3.95; France, \$2.64; Allemagne de l'Ouest, \$2.72; Grèce, \$2.40; Irlande, \$2.39; Italie, \$3.05; Japon, \$2.61; Pays-Bas, \$1.86; Norvège, \$3.46; Pérou, \$1.83; Portugal, \$2.85; Espagne, \$2.73; Suède, \$2.35; Suisse, \$4.19; Turquie, \$2.49; Union sud-africaine, \$2.75; Royaume-Uni, \$2.30; Uruguay, \$2.96.

(Extrait du *South-Western Miller* du 12 avril 1955.)

Dans chacun de ces cas, le prix des céréales produites dans ces pays est de beaucoup supérieur à celui qu'a reçu les dernières années pour son produit notre cultivateur de l'Ouest.

M. Studer: Combien de ces pays sont exportateurs de blé?

M. Dinsdale: Bien peu d'entre eux le sont. Mais ces données indiquent l'infériorité de la situation économique dans laquelle se trouve notre agriculteur des Prairies par rapport à la production de ces autres pays. Malheureusement, certains de ces pays ont cherché à suffire davantage eux-mêmes à leurs besoins en céréales. Par exemple, la France en exporte depuis quelques années. Même l'Inde et le Pakistan sont dans une situation bien plus favorable en ce qui concerne la production du blé. Je pense donc qu'un réexamen complet de notre programme de soutien des prix s'impose vraiment. Il se peut, ainsi que l'ont dit beaucoup de préopinants, que la période actuelle ne soit que provisoire et que, dans un an environ, le producteur de céréales des Prairies se trouve dans une situation bien plus favorable, sur le plan économique, du point de vue de la concurrence. Mais par suite des bouleversements de la technique et de la manière plus pratique avec laquelle on envisage la production des céréales, la production ne manquera pas de demeurer excédentaire au cours des années. D'ici à ce que nous puissions avoir une population assez forte dans les Prairies et y établir d'autres industries, de manière à édifier une économie interne plus stable, il me semble que le cultivateur aura besoin d'une aide considérable du gouvernement fédéral.

Et voilà pour le problème général du blé et la situation du cultivateur des Prairies dans l'économie. Il y a une question,—de fait, il y en a deux,—que j'aimerais signaler au ministre de l'Agriculture. Je serai bref.

Le problème des inondations au Manitoba a fait l'objet de discussions continuelles au cours des trois ou quatre dernières années à la Chambre. Lors de l'étude des crédits du ministère, au chapitre du Service de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, on a posé en passant une ou deux questions touchant le progrès de l'établissement de